

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019.
- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 pour le budget général et les budgets annexes eau et assainissement.
- Sous la présidence de M. Christian RIONDEL, approuve les comptes administratifs pour le budget général, eau et assainissement, comme suit :
 - Compte administratif principal :

| | | |
|-------------------------------|---|--------------|
| Déficit d'investissement | = | 208 465.19 € |
| Excédent de fonctionnement | = | 514 776.44 € |
| Recettes générales d'excédent | = | 306 311.25 € |
 - Compte annexe pour le budget assainissement :

| | | |
|-------------------------------|---|--------------|
| Excédent d'investissement | = | 81 455.24 € |
| Excédent d'exploitation | = | 68 322.82 € |
| Recettes générales d'excédent | = | 149 778.06 € |
 - Compte annexe pour le budget eau :

| | | |
|-------------------------------|---|--------------|
| Excédent d'investissement | = | 96 749.53 € |
| Excédent d'exploitation | = | 119 146.47 € |
| Recettes générales d'excédent | = | 215 896.00 € |
- Décide l'affectation de résultat, comme suit :

| | | |
|---|---|----------------|
| - Résultat de l'exercice en fonctionnement | = | 207 289.82 € |
| - Résultat reporté en fonctionnement | = | 307 486.62 € |
| - Résultat à affecter | = | 514 776.44 € |
| - Solde d'exécution d'investissement (article 001) | = | - 202 466.19 € |
| - Solde des restes à réaliser d'investissement | = | - 5 999.00 € |
| - Affectation en recettes d'investissement (article 1068) | = | 208 465.19 € |
| - Report en fonctionnement (article 002) | = | 306 311.25 € |
- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020. Désigne en qualité de garants de l'exploitation M Christian CHASSARD, Mme Noëlle LABREUCHE et M Didier BAERT.
- Décide de vendre le tracteur immatriculé 3084 KW 70 au prix de 2 400 € TTC à la société MOLLE
- Décide de renouveler les conventions générales de partenariat avec la Médiathèque départementale de Haute-Saône
- Décide de l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe et d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe, à compter du 1^{er} mars 2020
- Approuve la convention de mise à disposition de personnel entre l'AFR et la commune à partir du 1^{er} janvier 2020
- Décide de réattribuer une partie du trottoir jouxtant la propriété située au 51 rue des Tulipes aux propriétaires de cette dernière M HALTER et Mme JEANNIN.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 21 février 2020



Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN

MO. Hagemann